

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 23/04/2024
POUR LA PERIODE DU 1/04/2024 AU 31/03/2025

Entreprise : Les Tontons Souffleurs

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,

- L'entreprise Les Tontons Souffleurs dont le siège social est à Òsca - 42, Avenue de l'Europe - ZA de Roumagnac - 81600 GAILLAC
Représentée par _____ et _____ dûment mandatés à cet effet,

La convention initiale portant sur l'occupation d'un bureau par l'entreprise Les Tontons Souffleurs arrivant à terme le 31/03/2025, il est accordé un renouvellement à compter du 1/04/2025 jusqu'au 31/03/2026.

Pour ce renouvellement, l'entreprise Les Tontons Souffleurs sera redevable de la redevance correspondante fixée à 250 € HT par mois.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,

Pour l'occupant,